



Giuseppe Vitelli

Suite à la démission de Michel Savoy, Giuseppe Vitelli, en tête de la liste des viennent-ensuite de l'Entente communale de droite (ECD), a été élu au Conseil communal et a pris ses fonctions le 11 janvier 2021.

Il est en charge du dicastère Enfance/Ecole qui se compose principalement de l'école obligatoire (enfantive, primaire et secondaire), l'accueil extrascolaire (AES) et la crèche Les Petits Lions

Mon origine

Je suis originaire de Montreux, où je suis né en 1973. J'ai effectué mon apprentissage de dessinateur en bâtiment également sur la Riviera.

Après l'obtention de mon CFC, je suis parti dans la cité de Calvin pour y poursuivre mes études. J'y ai obtenu un diplôme d'architecte en 1999.

Durant 15 ans, j'ai été officier dans le corps des sapeurs-pompiers de Montreux, puis 12 ans au sein du corps des sapeurs-pompiers de la Basse-Veveysse.

Attalenois depuis 2006, nous apprécions la qualité de vie de notre région avec mon épouse et mes deux enfants.

Ma trajectoire professionnelle

Actif depuis 1999, j'ai eu l'opportunité de participer à de nombreux grands projets, dans un bureau de Pully où je suis actionnaire : création de complexe immobilier, EMS, centre équestre de standing, bureaux, PPE, centres commerciaux, médicaux, showroom, etc...

ceci aussi bien pour des réalisations neuves que des rénovations. En parallèle, je possède un 2^{ème} bureau d'architecture à Attalens depuis 2010, pour un autre marché d'affaires.

Mes passions

J'apprécie particulièrement de passer du temps avec ma famille, visiter notre pays et faire découvrir à mes enfants la grande diversité de nos régions. Membre de la Confrérie du Guillon, j'ai eu le plaisir de participer à plusieurs ressats épiciuriens, les banquets qui clôturent les vendanges, et d'y inviter amis et/ou clients.

Ma nouvelle fonction

Après un passage au Conseil général, j'ai eu l'opportunité d'intégrer le Conseil Communal, afin de prendre une part plus active dans les décisions relatives à l'avenir de la commune. Mon dicastère actuel de l'Enfance et de l'Ecole, me tient particulièrement à cœur. Nos jeunes ont soif d'apprendre et nous devons les accompagner sur ce chemin.



Séances du Conseil général des 14 et 15 décembre

ADOPTION DE DEUX NOUVEAUX REGLEMENTS

Lors de sa séance du 14 décembre 2020, le Conseil général d'Attalens a adopté le nouveau règlement relatif à la distribution d'eau potable et celui relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux. Ils entreront en vigueur le 1^{er} avril 2021.

La commune d'Attalens a dû adapter ces règlements suite à l'entrée en vigueur des nouveaux règlements cantonaux. Les taxes de raccordement des nouvelles constructions seront facturées sur la base des nouveaux règlements, ceci dès avril 2021.

La facture pour l'eau et l'épuration d'avril 2021 (pour la période d'octobre 2020 à mars 2021) se basera sur les règlements actuels. La facture d'octobre 2021 (pour la période d'avril à septembre 2021) appliquera les nouveaux règlements. Des informations plus détaillées sur le mode de calcul des taxes vous seront communiquées à ce moment-là.



2016-2021

RAPPORT DE LEGISLATURE

Arrivé au terme de la législature, le Conseil communal présente un bilan de ses activités et de celles de l'administration communale durant les cinq années écoulées. Il ne s'agit pas là d'un rapport exhaustif, mais des extraits choisis et synthétiques du travail réalisé, avec une structure basée sur les thèmes du programme de législature.

Nous vous présentons ci-dessous une vue générale des principaux axes développés par le Conseil communal.

Vivre ensemble



- **Place du village** – la place du village a été réaménagée afin que cet espace public devienne progressivement un véritable lieu d'échange
- **Réalisation d'un terrain de football synthétique** – une surface synthétique a été installée au terrain de football « La Planche » permettant d'utiliser la surface de jeux par tous les temps
- **Maison pour tous** – le projet visant à favoriser les échanges entre différents publics et tranches d'âge dans un lieu ouvert et polyvalent a dû être abandonné, le Conseil général ayant refusé le crédit de concours et d'étude
- **Poursuite développement zones 30 km/h** – soucieuse de réduire les risques d'accident et améliorer la qualité de vie des résidents, la commune a poursuivi le développement des zones 30 km/h
- **Fusion cercle scolaire** – la commune de Remaufens, ne disposant plus d'un nombre de classes suffisant, a rejoint en 2019 le cercle scolaire Attalens-Granges pour former le cercle scolaire de la Basse-Veveyse
- **Travailleur social de rue** – depuis 2019 un travailleur social de rue de l'association REPER assure auprès des jeunes une présence informelle dans la rue et à l'ancien atelier de couture assurant notamment des actions de prévention et un accompagnement éducatif
- **Biodiversité** – la commune met progressivement en place une gestion différenciée des espaces verts favorisant la biodiversité
- **Développement des structures d'accueil extrafamilial** – la commune mène une politique active de la petite enfance, son offre se partageant entre la crèche et l'accueil extrascolaire
- **Valtraloc** – les travaux de réaménagement de la route cantonale se sont terminés en 2019. Ils ont notamment permis d'améliorer la sécurité des usagers en réduisant à 30 km/h la vitesse au centre du village

Communication, information, administration

- **Règlement du personnel** – le règlement a été actualisé afin de l'adapter aux obligations légales, au marché du travail et aux nouvelles pratiques dans la gestion des ressources humaines
- **Refonte site internet** – le site www.attalens.ch a été dépoussiéré, sécurisé et remis au goût du jour
- **Convention chauffage à distance** – à l'échéance du contrat d'exploitation, une nouvelle convention a été négociée, garantissant à la commune une prestation de qualité au juste prix

Informations communales



- **Re-audit label Cité de l'Énergie** – Une cité de l'énergie est une commune qui s'engage durablement en faveur du développement durable. En 2019 la commune a obtenu avec succès le renouvellement de son label
- **Communauté solaire – autoconsommation** – 340 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés sur la salle de gymnastique les Etoiles
- **Etude thermographique des bâtiments communaux – suivi énergétique** – des solutions sont progressivement mises en place afin de réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments communaux
- **Eclairage dans les bâtiments communaux** – il a été décidé de changer les 500 néons fluorescents des bâtiments communaux par des néons LED moins énergivores
- **Plan directeur régional** – cet instrument permet de coordonner les enjeux territoriaux à une échelle intercommunale
- **Règlement sur l'eau / Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux** – les règlements ont été actualisés afin d'être en conformité avec la législation en vigueur
- **Agrandissement école le Renard** – à la lumière d'une analyse prospective des besoins, un agrandissement du bâtiment le Renard a été réalisé. Il a accueilli ses premiers élèves à la rentrée 2017
- **Places de jeux dans le périmètre scolaire** – deux places de jeux ont été aménagées dans l'enceinte scolaire
- **Accès pour les personnes à mobilité réduite périmètre scolaire et cimetière** – des travaux ont été réalisés afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite
- **Réalisation d'un nouveau columbarium intercommunal** – un nouveau columbarium a été réalisé, l'existant arrivant à sa capacité maximale

Fusion & collaborations



- **Fusion des communes** – les communes de la Veveyse n'ont pas manifesté la volonté d'avancer dans un processus de fusion
- **Collaboration intercommunale (Agglomération Riviera-Veveyse-Haut-Lac (Rivelac))** – les communes de la Riviera, de la Veveyse et du Haut-Lac ont adopté en 2019 une convention posant les fondements de l'agglomération Rivelac afin de gérer ensemble les questions d'aménagement du territoire
- **Association des communes de la Veveyse (ACV)** – en 2019 les nouveaux statuts de l'ACV ont été adoptés. L'association a notamment pour but de favoriser la collaboration entre les Communes du district

Conclusions et perspectives

En 2016, le Conseil communal établissait une feuille de route définissant ses principaux objectifs pour la législature 2016-2021. Il s'agissait de se mobiliser pour un village durable, accueillant et innovant, capable de répondre aux importants défis d'une commune en développement. Cinq ans après, l'Exécutif communal peut tirer un bilan très positif des mesures et actions entreprises.

L'évolution démographique crée des besoins à tous les niveaux : pour la prise en charge des enfants, dans les domaines pré et extra-scolaires, pour la jeunesse, ainsi que pour les seniors. Aussi, favoriser l'intégration et le «vivre ensemble» a clairement été l'un des moteurs de l'action communale durant ces 5 ans.

Le rapport complet peut être consulté sur le site de la commune : www.attalens.ch



Après 5 années passées à la commune, Florent Besse, administrateur communal, quitte son poste. Retour sur son parcours.

Décentralisation et responsabilisation

Par le passé, il était possible et même attendu d'un administrateur communal qu'il soit au courant de tout ce qui se passe dans une commune. Cette organisation très centralisée comporte un risque non négligeable, les connaissances et les responsabilités dépendant principalement d'une seule personne.

A son arrivée, Florent Besse a procédé à un état des lieux. Il a ensuite consacré beaucoup d'énergie à la réorganisation de l'administration avec pour objectif la mise en place d'une gestion plus collaborative, une décentralisation des tâches et une responsabilisation des chefs de service, avec en point de mire une plus grande autonomie des services.

Les ressources humaines et outils informatiques ont été mis en adéquation avec les besoins d'une commune en plein développement comme Attalens.

« Durant cette période de transition, le Conseil communal m'a soutenu en mettant rapidement à disposition les moyens nécessaires afin de renforcer l'administration et permettre un meilleur équilibre des forces. »

Le rôle de l'administrateur est ainsi progressivement passé du contrôle opérationnel à la supervision et la coordination.

Dans le même temps, le domaine des ressources humaines a naturellement pris de l'ampleur, avec l'agrandissement des services et la fusion des cercles scolaires.

Intégration des structures de la petite enfance

Après la reprise des Petits Lions (crèche et accueil extrascolaire) par la commune, un des souhaits du Conseil communal était que ces deux structures se fondent mieux dans l'organisation communale.

Elles représentent à elles seules une part importante de la gestion des ressources humaines, puisque les collaborateurs de ces deux entités représentent presque la moitié de l'effectif communal.

Au fil du temps et des réorganisations, elles se sont étoffées et développées jusqu'à devenir un service qui fait désormais partie intégrante du paysage communal.

« Cela m'a permis de développer mes connaissances dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, dans lequel je n'avais pas d'expérience jusqu'alors et qui mérite d'être plus valorisé ».

Services à la population et pandémie

En raison du Covid, la commune a rapidement dû se réorganiser et le personnel s'adapter aux circonstances. « Le maintien de la qualité des prestations durant cette période difficile démontre clairement le bon état d'esprit, les compétences et la flexibilité des collaborateurs communaux. »

Un bilan positif

La pluralité des domaines d'activités et des échanges, tous services confondus, constitue un des attraits majeurs du travail dans une commune.

« Mon expérience professionnelle à Attalens a été positive aussi bien sur un plan professionnel que personnel et m'a permis d'enrichir ma palette. J'espère l'utiliser au mieux dans mon nouvel environnement professionnel ! ».

En conclusion, Florent Besse tient à remercier les membres du Conseil communal, du Conseil général, ainsi que tous les collaboratrices pour leur confiance et leur collaboration durant ses années passées à Attalens.



Commune

EN BREF

En 2021, le bureau communal sera fermé aux dates suivantes :

- Pâques le vendredi 02.04 et le lundi 05.04
- Ascension le jeudi 13.05 et le vendredi 14.05
- Lundi de Pentecôte le lundi 24.05
- Fête-Dieu le jeudi 03.06 et le vendredi 04.06
- Fermeture estivale du lundi 02.08 au vendredi 06.08
- Toussaint le lundi 01.11
- Immaculée Conception le mercredi 08.12
- Noël du vendredi 24.12 au vendredi 31.12

Réservation des cartes journalières CFF

La commune d'Attalens met à disposition de sa population trois cartes journalières au prix de 35 francs chacune. Une carte permet de voyager en 2^{ème} classe pendant toute la journée de validité sur l'ensemble du réseau suisse des CFF et la plupart des chemins de fer privés, réseaux de transports publics, cars postaux et bateaux. Vous bénéficiez également de réductions sur de nombreux trajets en chemin de fer de montagne.

Vous pouvez consulter les disponibilités sur le site de la commune www.atalens.ch, rubrique Administration communale – cartes journalières CFF/mobilité

Réservation au 021 947 41 85 (heures de bureau) ou par courriel controlehabitants@atalens.ch

Bâtiment de l'administration communale – toilettes publiques ouvertes

Nous vous informons que les toilettes publiques du bâtiment de l'administration communale sont ouvertes du lundi au vendredi de 10h00 à 16h00.



Aux agriculteurs et détenteurs d'animaux

RECENSEMENT AGRICOLE

Le recensement agricole annuel a lieu du 5 février 2021 au 5 mars 2021, sous la houlette du service de l'agriculture. Les exploitants agricoles, ainsi que tous les détenteurs de bovins, chevaux, porcs, ovins, caprins, daims et cerfs rouges détenus en enclos, lamas, alpagas, volaille et abeilles, de même que les pisciculteurs professionnels, sont tenus de mettre à jour leurs données.

L'objectif de ce recensement est, entre autres, de recenser tous les animaux qui doivent être assurés contre le risque des épizooties auprès de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente, Sanima, et de lutter plus efficacement contre les maladies animales. Les autorités compétentes doivent avoir une vision globale et savoir quels animaux sont gardés dans quel lieu de détention. **Sont également concernés les animaux des espèces énumérées détenus à titre de hobby ou en tant qu'animaux de compagnie.**

Les agriculteurs et les détenteurs d'animaux concernés reçoivent les informations concernant l'ouverture du recensement par courriel. L'accès à l'application GELAN se fait via le portail www.agate.ch.

Si vous avez besoin d'aide pour le recensement, veuillez-vous annoncer à M. Alexandre Savoy, préposé local à l'agriculture par courriel asavoy@bluewin.ch ou par téléphone au 079 471 74 56. Les nouveaux détenteurs s'annoncent directement auprès du Service de l'agriculture.



Conseil communal d'Attalens

CLOTURE DE L'INSTRUCTION PRELIMINAIRE

Par communiqué de presse du 11 février 2021, la Préfecture de la Veveysse a informé qu'elle clôt l'instruction préliminaire ouverte en décembre dernier à l'encontre du Conseil communal d'Attalens et renonce à l'ouverture d'une enquête administrative.

La Préfecture de la Veveysse a communiqué que l'instruction préliminaire ouverte à l'encontre du Conseil communal d'Attalens n'a « *pas révélé de situation alarmante ou de manquements graves qui auraient perturbé ou qui perturberaient encore le bon fonctionnement du Conseil communal et la gestion de la Commune et des services communaux* ». La Préfecture de la Veveysse renonce par conséquent à ouvrir une enquête administrative, de même qu'à ordonner toute autre mesure d'accompagnement.

Le Conseil communal relève avec satisfaction les conclusions de la Préfecture. Durant les dernières semaines, tant les membres de l'exécutif que le personnel de l'administration ont assuré un service de qualité aux citoyens et veilleront à ce qu'il en soit de même à l'avenir.

Le communiqué de presse de la Préfecture peut être consulté dans son intégralité sur le site de la commune www.attalens.ch



Démission de Michel Savoy

REMERCIEMENTS

Suite à sa démission, le Conseil communal adresse ses remerciements à Michel Savoy pour le temps et l'énergie qu'il a consacrés à la Commune d'Attalens. Ses compétences et son engagement ont été très appréciés au cours des années qu'il a passées à l'Exécutif communal, d'abord comme Conseiller communal, puis comme Syndic à partir de 2006.

Durant sa syndication, Michel Savoy a œuvré pour le bien de la collectivité et s'est toujours montré soucieux de ses concitoyens.

Le Conseil communal et le personnel de l'administration communale lui sont reconnaissants de son implication et de son engagement pour la Commune.



Le Châtelet

REPAS A DOMICILE



La cuisine du home le Châtelet confectionne des repas pour le service à domicile. Un repas, qui comprend un potage, un plat et un dessert, coûte CHF 14.-. Les menus de la semaine peuvent être consultés sur le site internet du home www.le-chatelet.ch. La commande des repas s'effectue directement au secrétariat du home au numéro 021 947 08 00.

Le Home le Châtelet recherche des personnes pour la livraison des repas à domicile dans les communes d'Attalens, Granges et Bossonnens. Une indemnité est versée pour les kilomètres parcourus et le temps consacré à la livraison.

Si vous êtes intéressé, nous vous prions de contacter le secrétariat au 021 947 08 00.